



En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la préfecture de Nanterre  
le ..... - 9 MAR 2022 .....  
et publié le ..... - 9 MAR 2022 .....  
Le directeur général des services

*[Signature]*

**Finances, achats publics  
et systèmes d'information**

**Décision n° 2022-54**

**Objet :** Avenant n°1- accord-cadre-prestations- fourniture de papiers reprographiques

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L 2194-1 6°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2020-69 autorisant la signature du contrat,

Considérant qu'en raison de fermeture d'usine dans l'industrie du papier et de l'inflation des matières premières liée à la crise actuelle (énergie, pâte à papier et transport), il convient d'ajuster les prix en prenant en compte ces fluctuations mondiaux sans modification du maximum de commandes,

DECIDE d'approuver l'avenant n° 1 au contrat avec TORRASPAPEL MALMENAYDE

DECIDE de signer l'avenant n°1.

PRECISE que les autres termes du contrat restent inchangés.

Fait à Sceaux, le 8 mars 2022



*[Signature of Philippe LAURENT]*

Philippe LAURENT